

Des territoires marqués par l'agriculture

Les activités humaines des deux sites Natura 2000 sont peu diversifiées :

Sylviculture, industrie, tourisme, loisirs, urbanisation et infrastructures sont extrêmement limités sur ce territoire inondable. La chasse et la pêche sont en revanche des pratiques traditionnelles ancrées dans le territoire. L'économie repose donc quasi-exclusivement sur l'agriculture.

Celle-ci contribue grandement à l'identité du territoire, notamment en termes de paysage : la polyculture-élevage est en effet majoritaire et les surfaces enherbées (prairies de fauche et pâtures) constituent l'essentiel des sites. Mais les pratiques évoluent beaucoup depuis plusieurs années : la taille des exploitations croît, la part des terres labourables augmente constamment au détriment des herbages. Le maintien d'une activité d'élevage valorisant l'herbe et la préservation des prairies et pâtures, habitat de nombreuses espèces d'oiseaux, apparaissent comme des enjeux majeurs sur ces sites Natura 2000.

Un lien fort existe donc entre agriculture et oiseaux : l'agriculture d'hier a façonné les paysages de ces territoires et a ainsi permis l'installation de nombreuses

espèces ; mais l'agriculture d'aujourd'hui, par ses pratiques en perpétuelle évolution, pourrait conduire à leur disparition. Il est essentiel de poursuivre la réflexion ensemble afin de trouver un équilibre entre le développement et les contraintes économiques de l'agriculture, et la préservation de la remarquable diversité d'oiseaux sur ces sites.

Ce sera l'objectif de la seconde étape des documents d'objectifs : rendez-vous dans quelques mois pour l'Infosite n°2 !



Infosite des sites Natura 2000

n°209 Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire

n°210 Vallée de l'Aisne à Mouron (Ardennes)



Des sites d'exception, un objectif commun !

Situées au cœur de l'Argonne ardennaise, dans un contexte naturel riche, les Zones de Protection Spéciale « Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire » et « Vallée de l'Aisne à Mouron » sont parcourues par les ornithologues ardennais depuis des décennies.

Façonnées par l'agriculture et les deux rivières qui les traversent, elles offrent des habitats diversifiés qui attirent des milliers d'oiseaux. Cette richesse ornithologique a conduit à l'intégration du secteur au réseau européen Natura 2000 en octobre 2003 et juillet 2004.

L'objectif de Natura 2000 est de préserver l'habitat de ces oiseaux et de maintenir voire d'améliorer l'état de leurs populations, tout en garantissant la pérennité des activités humaines exercées sur les sites. La conservation des richesses de cette vallée passe par un travail commun entre les élus, les agriculteurs et les ornithologues.

Sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A), ce travail est mené par un groupement de structures locales qui agissent de longue date sur le territoire : le REgroupement des Naturalistes ARDennais (ReNArd) et la Ligue pour la protection des oiseaux Champagne-Ardenne (LPO CA), accompagnés par la Chambre d'agriculture des Ardennes et le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne. Ce bulletin d'information vous présente les résultats de la première étape du travail, validée en mai 2012. Bonne lecture.

Le réseau NATURA 2000

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels accueillant des espèces ou habitats rares ou menacés. Il repose sur deux directives européennes :

- la directive « **Oiseaux** » (1979, 2009) fixe une liste d'espèces d'oiseaux jugées importantes à l'échelle européenne et permettant de désigner des zones de protection spéciale.
- la directive « **Habitats, faune, flore** » (1992) dresse la liste des habitats naturels, des espèces végétales et des autres espèces animales jugés importants à l'échelle européenne et permettant la désignation de zones spéciales de conservation.

A quoi sert Natura 2000 ?

Natura 2000 a bien entendu pour objectif premier de sauvegarder la biodiversité mais il ne s'agit pas de « mettre sous cloche » des espaces naturels.

La démarche, qui repose sur le volontariat, vise au contraire à identifier et valoriser les activités et pratiques humaines permettant de préserver la faune, la flore et les habitats.

Le but est donc de trouver un bon équilibre entre la protection de la nature et le développement des activités humaines.



Plus d'infos

Natura 2000 en France - <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

Contacts

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A)
Nicolas Villerette
03 24 30 23 94 - villerette@2c2a.com

REgroupement des Naturalistes ARDennais (ReNArd)
Ariane Dupéron
03 24 33 54 23 - bureau.renard@orange.fr

Ligue pour la protection des oiseaux Champagne-Ardenne (LPO CA)
Christophe Hervé
03 26 72 54 47 - christophe.herve@lpo.fr



Directeur de la publication : J. Berthéle (LPO CA) et L. Gizart (ReNArd) - Rédaction : Ariane Dupéron (ReNArd), Christophe Hervé (LPO CA) - Relecture : Nicolas Villerette (2C2A) - Conception et impression : Imprimerie Recto Verso (1500 exemplaires) - Dépot légal / Août 2012 - ISSN en cours - Crédits photos : J. Champlon, N. Delaporte, A. Dupéron, F. Croset, L. Gizart, G. Ougre



SOMMAIRE

Les Zones de Protection Spéciale et le réseau Natura 2000 **2**

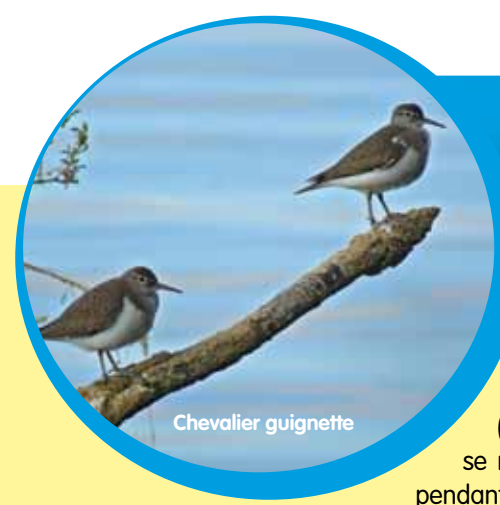
Des secteurs très attractifs pour les oiseaux **3**

Des territoires marqués par l'agriculture **4**





Les deux Zones de Protection Spéciale sont contiguës, couvrent respectivement une superficie de 2 142 ha et 385 ha et concernent 19 communes.



Chevalier guignette

Les inventaires de terrain réalisés en 2011 et 2012 ont permis de mettre en évidence l'intérêt des sites Natura 2000 pour les oiseaux : en effet, 48 espèces de la directive « Oiseaux » ont été recensées sur chacun d'eux (sur 57 espèces étudiées). Certaines d'entre elles se reproduisent sur la zone, d'autres y font étape pendant leur migration, d'autres encore y passent l'hiver, d'autres enfin y restent toute l'année.

L'attractivité des sites réside notamment dans la diversité de leurs habitats :

- les prairies et pâtures, habitat dominant sur le site, sont des zones d'alimentation privilégiées pour de nombreuses espèces tout au long de l'année : on peut y observer par exemple diverses espèces de canards, la Grue cendrée ou encore la Grande Aigrette, qu'on appelle souvent « héron blanc ». Elles sont également utilisées comme site de reproduction par des espèces telles le Courlis cendré ou la Pie-grièche écorcheur. Le caractère inondable de ces zones enherbées renforce leur intérêt pour les oiseaux.
- les cours d'eau accueillent plusieurs espèces intéressantes de par leur nature relativement sauvage et préservée : le Petit Gravelot pond ses œufs à même le sol sur les plages de sables et graviers, tandis que l'Hirondelle de rivage creuse des terriers dans les berges abruptes. Le site Natura 2000 n°209 abrite d'ailleurs la plus belle population d'Hirondelles de rivage des Ardennes !
- les petits boisements, peu présents sur le site, attirent tout de même des rapaces nicheurs tels le Milan noir ou la Buse variable.

En fonction de leurs effectifs, de leur vulnérabilité ou de leur rareté, les espèces étudiées présentent des enjeux différents qu'il conviendra de prendre en compte de manière plus ou moins forte dans la définition des grands objectifs des sites Natura 2000.

	Nombre d'espèces	
	Site n°209	Site n°210
Enjeu fort	10	8
Enjeu moyen	9	16
Enjeu faible	35	33

48 espèces... et bien plus encore !

Si ce travail cible les espèces de la directive « Oiseaux », il ne faut pas oublier que des dizaines d'autres espèces d'oiseaux sont présentes sur les sites Natura 2000 concernés, ainsi que de nombreux mammifères mais aussi des insectes, des amphibiens, des plantes...

L'Hirondelle de rivage



Comme toutes les hirondelles, l'Hirondelle de rivage arrive dès mars mais ce sont surtout les mois d'avril et de mai qui voient revenir les plus gros effectifs le long de nos rivières ayant conservé un fonctionnement hydraulique naturel. L'Aisne et l'Aire proposent des sites favorables à la nidification de cette espèce. Les colonies s'installent sur les rives abruptes des cours d'eau, là où le courant rogne les rives formant des petits talus sableux. Les Hirondelles de rivage creusent alors de petits tunnels où elles pondront leurs œufs. Elles peuvent réaliser deux pontes avant de rejoindre leurs terres hivernales en Afrique. Très sauvages, ces secteurs de l'Aisne et de l'Aire sont fortement recherchés par l'espèce. En 2011, 700 à 800 couples ont été dénombrés sur les sites concernés.

CHRONOLOGIE DE LA DEMARCHE NATURA 2000 SUR LA ZPS

Première phase

- Oct 2003/ Juil 2004 : Désignation par arrêté ministériel au titre de la directive « Oiseaux »
- Fév 2009 : Mise en place des comités de pilotage
- Déc 2009 : Désignation de la 2C2A en tant que maître d'ouvrage
- Janv 2011 : Désignation des structures chargées de l'élaboration des Documents d'Objectifs (Docob)
- Janv 2011/ Fév 2012 : Réalisation du diagnostic socioéconomique, des inventaires et diagnostic écologiques
- Avril 2011 : Comité de pilotage de lancement des documents d'objectifs ; Première réunion d'information publique
- Mai 2012 : Comité de pilotage intermédiaire : validation de la première phase

Seconde phase

- Mai-Sept 2012 : Définition des objectifs des sites et élaboration des mesures à mettre en place
- Fin 2012 : Comité de pilotage final : validation des documents d'objectifs

Natura 2000, comment ça marche ?

Chaque site Natura 2000 fait l'objet d'un plan de gestion, appelé Document d'Objectifs. Ce document dresse un état des lieux écologique et socioéconomique du site, identifie ses enjeux en termes de préservation du patrimoine naturel et propose ensuite de grands objectifs de gestion déclinés en différentes mesures. Il est élaboré en concertation avec les acteurs et usagers du site par le biais de groupes de travail, et validé par un comité de pilotage composé de représentants des services de l'Etat, des collectivités, des organismes socioprofessionnels et associations d'usagers. C'est l'association ReNard et la LPO Champagne-Ardenne qui sont chargées de réaliser les documents d'objectifs des sites « Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire » et « Vallée de l'Aisne à Mouron ».

En France, la démarche repose sur deux grands principes :

- **concertation** : il est en effet essentiel d'associer les acteurs et habitants du territoire à la réflexion sur les sites Natura 2000 qui les concernent. C'est l'objectif de ce bulletin !
- **volontariat** : la mise en place des mesures de gestion proposées dans le document d'objectifs est laissée au libre choix des acteurs ou citoyens intéressés et n'est pas imposée par loi. Elle est basée sur la signature de « contrats de bonnes pratiques » indemnisés. La France est un des rares pays de l'Union européenne à avoir opté pour un tel fonctionnement ; dans de nombreux pays, les mesures ont un caractère obligatoire !

Zoom sur les Pies-grièches



Pie-grièche grise

Deux espèces sont présentes sur les sites n°209 et 210 : la Pie-grièche écorcheur et la Pie-grièche grise. L'écorcheur est la plus commune, présente dès qu'on lui laisse une haie d'épineux pour construire son nid et des zones en herbe pour chasser les grands insectes dont elle est friande. Grande migratrice, elle ne revient dans nos contrées que courant mai. 40 à 50 couples ont niché sur les deux sites Natura 2000 en 2011.

La Pie-grièche grise est plus rare et beaucoup plus localisée. C'est une espèce en grand danger dans toute notre région mais aussi en France. Elle recherche les grands espaces herbagers possédant un réseau de haies avec des arbres de haut jet. Elle peut également hiverner sur les deux sites. Capable de chasser des rongeurs, des insectes et des lézards, elle est plus adaptable aux saisons. Quelques individus sont encore observés certaines années mais l'espèce a quasiment disparu de ce secteur des Ardennes.